

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

**SÉANCE 17 MARS 2025 OUVERTE À 19H30**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 mars, le conseil municipal de LA BALME DE SILLINGY, dûment convoqué le 03 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER.**

**Délibération n° 2025-015**

**Subvention de fonctionnement 2025 - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 26

**Présents « Groupe de la Majorité » :**

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Jean-Claude PEPIN, Stéphane RIALLAND, Pedram VINCENT, Anthony VITTOZ

**Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :**

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, Alain BURGARD, François DAVIET

**Absents ayant donné pouvoir :**

Monsieur Yannick KAWA à Monsieur Jean-Claude PEPIN  
Madame Nolwen LENNOZ à Madame Floriane ESCOLANO  
Madame Virginie MATHIEU à Madame Laetitia PERROQUIN  
Madame Charlotte PASSETEMPS à Madame Séverine MUGNIER  
Madame Olivia REBOULET à Madame Elodie DONDIN

**Secrétaire de séance :**

Madame Élisabeth BOIVIN

**Monsieur Rocco COLELLA, Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public, rapporteur, fait l'exposé suivant :**

Le Centre Communal d'Action Sociale ou CCAS est un établissement public administratif de la commune de La Balme de Sillingy chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et pour ses aînés.

En tant qu'établissement autonome il dispose de la faculté de définir les modalités techniques d'organisation et d'exercice de ses propres services opérationnels. Il reçoit une subvention de la commune évaluée annuellement pour équilibrer son budget à ce titre.

Après analyse des données budgétaires transmises par cet établissement il apparaît un besoin d'équilibre de 38 542,40 € pour son budget primitif.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention à hauteur de ce montant pour équilibrer le budget du centre communal d'action sociale, soit 38 542,40 €.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif du budget principal 2025 de la commune de La Balme de Sillingy ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public ;

Après en avoir délibéré,

**Article 1 :**

Approuve la subvention d'équilibre au budget primitif du budget principal 2025 pour le Centre Communal d'Action Sociale de La Balme de Sillingy, à hauteur de trente-huit mille cinq cent quarante-deux euros et quarante centimes (38 542,40 €).

**Article 2 :**

Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs et à verser cette subvention.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance**  
**Élisabeth BOIVIN**



**Le Maire**  
**Séverine MUGNIER**



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :  
De sa réception en Préfecture le 21/03/2025  
De sa publication le 21/03/2025

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.